INSECTICIDE 101

830 g/l Huile minérale

Présentation du produit

- **Nom Commercial** : INSECTICIDE 101
- **Classe du produit** : Insecticide - Acaricide
- **Numéro d'autorisation de vente au Maroc :** 0852
- **Type de formulation** : Concentré Emulsionnable
- **Composition chimique** : 830 g/l Huile minérale.
- **Mode d'action** : Asphyxie et suffocation, INSECTICIDE 101 forme un film homogène qui recouvre les ravageurs (œufs et formes mobiles), Par la suite, il bloque des échanges gazeux ce qui engendre la mort par asphyxie.
- **Site d'action** : Les huiles horticoles ont un mode d'action plus mécanique que chimique. Elles peuvent agir de plusieurs façons; elles peuvent asphyxier et suffoquer rapidement l'insecte, en affectant son exo-cuticule, elles peuvent aussi réagir avec les acides gras du corps de l'insecte, interférer avec son métabolisme et agir comme poison. L'huile étouffe également les oeufs. Elle a aussi un effet répulsif qui décourage la ponte chez les aleurodes et un effet anti-appétissant chez les acariens d'agrumes entre autre *Panonychus citri.* Il faut noter aussi que ces huiles ont une action fongicide par l'inhibition de la germination des spores et la croissance mycélienne, C'est le cas de l'Oïdium de la pomme *Podosphaera leucotricha*.

Efficacité

Culture	Ravageur visé	Dose
Agrumes	Cochenilles :	- Traitements d'été : 1l/hl - Traitement d'hiver : 1.5 à 1.7l/hl
	Aleurode	
	Acariens	
Olivier	Traitement d'hiver	1,5-2 L/hl
Arbres fruitiers, Vigne	Traitement d'hiver	1,5-2 L/hl
Tomate	Mouche blanche	1 L/hl

Conditions d'emploi

- **Mode d'emploi** : pulvérisation de l'arbre jusqu'à ruissellement, il peut être utilisé seul ou en association avec d'autres insecticides et le traitement doit être réalisé à l'éclosion des œufs et pour les cochenille lorsque 60 à 70% de la population atteint stade baladeur (pression 40 à 50 bars)
- **Période de Traitement** : Sur cochenilles, traiter lorsque l'on constate 60 à 70 % de stades sensibles, intervenir sur l'une des générations (Mai, Juin ou Septembre).

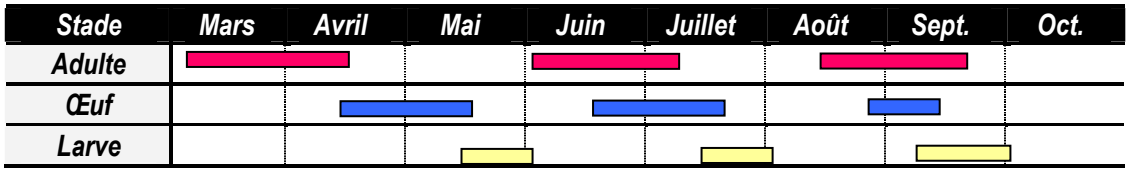

INSECTICIDE 101 ne laisse aucun résidu soumis à la réglementation européenne. Il est dons la référence pour les traitements de rattrapage.

- **Précaution d'emploi** : Les huiles ne doivent pas être appliquées:

    - Quand la température est supérieure à 35°C ou inférieur à 4°C ou bien si les arbres sont mal irrigués ;
    - Quand les arbres sont en fleur et avant que les fruits n'atteignent la grosseur d'une noix ;
    - En temps de gel et quand les fruits sont presque mures ;
    - Lorsque le sol n'est pas suffisamment humide ;
    - Les arbres doivent être irrigués avant le traitement pour éviter le stress hydrique.

- **Type d'emballage** : Fût de 200 litres, bidon de 25 litres, carton de 4 x 5 litre